

Quelles garanties avec la Carte Loisirs et en option ?

INCLUS

GARANTIES DE LA CARTE LOISIRS

Responsabilité civile

Conséquences pécuniaires dues à des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, causés aux tiers.

Individuelle Accident

Indemnisation des dommages corporels (frais médicaux, optiques, prothèses dentaires, en complément de la sécurité sociale ou de tout autre régime collectif)

Dommages aux biens

Matériel de sport et de loisirs, équipements et vêtements, matériel de camping/caravaning en cas d'accident.

Les garanties sont acquises dans la mesure où le porteur de carte ne bénéficie pas d'un contrat personnel le couvrant par ailleurs et si sa Carte Loisirs comporte le logo WTW au verso.

Modalités de l'assurance

EN OPTION

Par personne

18 €

Valable de la souscription au 31/10/26

Par famille

48 €

Valable de la souscription au 31/10/26

Assurance ski à la journée

2.40 €

Lors du rechargement du forfait sur le site
www.carteloisirs-neige.fr

EN OPTION

GARANTIES ADDITIONNELLES

Recherche et secours

Remboursement à hauteur des frais réels si l'accident survient en France métropolitaine, dans la limite de 15 245 € si l'accident survient dans un pays limitrophe.

Interruption de séjour

Remboursement du forfait de remontées mécaniques et/ou des cours de ski/snowboard et/ou des réservations sportives ou de loisirs

Bris de matériel sportif

En cas de dommages accidentels : remboursement dans la limite de 200 € des frais de location du matériel loué et de 800 € pour les frais de remplacement d'un matériel sportif personnel équivalent.

Assistance rapatriement

Prise en charge du retour vers le domicile ou vers un établissement hospitalier

Remboursement des frais médicaux

Remboursement des frais médicaux restés à charge après intervention de la sécurité sociale et/ou de tout autre organisme, dans la limite de 1 500 € (Franchise de 30 €)

Les garanties s'appliquent en France métropolitaine et dans les pays limitrophes et sont acquises en cas d'accident survenant lors de la pratique d'une activité couverte. Il faut être titulaire d'une Carte Loisirs en cours de validité pour bénéficier de ces garanties.

 Pour souscrire, rendez-vous sur
www.carteloisirs-neige.fr/assurance/

Activités couvertes



Randonnée



Ski (alpin, fond, randonnée)



Activité effectuée via la Carte Loisirs



Escalade



Spéléologie encadrée



Raquettes & luge



Vélo & VTT